

O'NEILL, Charles Edwards, *Church and State in French Colonial Louisiana — Policy and Politics to 1732*. New Haven and London — Yale University Press, 1966. Preface, contents, The Cross and the Fleur-de-Lis: Introduction to a Mentality, bibliography, index. 315 p. \$10.00.

Lionel Groulx, ptre

Volume 20, numéro 4, mars 1967

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/302625ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/302625ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut d'histoire de l'Amérique française

ISSN

0035-2357 (imprimé)

1492-1383 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Groulx, L. (1967). Compte rendu de [O'NEILL, Charles Edwards, *Church and State in French Colonial Louisiana — Policy and Politics to 1732*. New Haven and London — Yale University Press, 1966. Preface, contents, The Cross and the Fleur-de-Lis: Introduction to a Mentality, bibliography, index. 315 p. \$10.00.] *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 20(4), 646–649.
<https://doi.org/10.7202/302625ar>

O'NEILL, Charles Edwards, *Church and State in French Colonial Louisiana — Policy and Politics to 1732*. New Haven and London — Yale University Press, 1966. Preface, contents, The Cross and the Fleur-de-Lis: Introduction to a Mentality, bibliography, index. 315 pages. \$10.00.

M. O'Neill est assistant-professeur d'histoire à Loyola University en Nouvelle-Orléans. L'auteur s'emploie à définir les relations de l'Eglise et de l'Etat, dans la Louisiane, pendant une période assez longue du régime colonial français. Ces relations, l'auteur nous en avertit, s'accroissent mal d'une formule précise. Mieux vaut parler d'une histoire complexe, variable, en sinuosités. L'Etat se sert de l'Eglise; l'Eglise se sert également de l'Etat. Elle est d'ailleurs pauvre, obligée pour vivre, de s'en rapporter à diverses sources, mais surtout aux Compagnies et aux subventions plus que maigres du roi. Il y a donc loin de cet humble pouvoir ecclésiastique à celui qui règne en Nouvelle-France. Cependant le missionnaire louisianais joue un grand rôle entre les mains des gouvernants; il est le pacificateur par excellence; il maintient la paix entre les tribus et entre Indiens et Français. Et l'on peut se demander, note l'auteur, ce qui serait advenu en Louisiane, entre les colons et les tribus, sans le missionnaire.

L'auteur passe en revue l'administration d'Iberville, la première administration de Bienville, la période de John Law, puis après quelques autres et brèves périodes plus ou moins chaotiques, le retour de Bienville, etc. . . . Le lecteur s'attardera, sans doute, à la période de Pierre Le Moyne d'Iberville, véritable fondateur de la Louisiane, période qui est, du reste, pour l'historien et son sujet, une préfiguration presque complète de ce qui va suivre. On nous rappelle comment Hennepin, quoique de façon fort indirecte, amena le roi de France à donner suite à l'entreprise de Cavalier de La Salle et comment aussi Pierre Le Moyne d'Iberville, déjà célèbre par ses exploits dans la dernière guerre, se vit chargé de la nouvelle expédition. Pendant qu'Iberville entrait dans le Mississipi par son embouchure, de nouveaux missionnaires, envoyés de l'Evêque de Québec et de son Séminaire, péné-

traient dans le grand fleuve par le haut. Des heurts se dessinent déjà entre, d'une part, Iberville et Tonti, le premier envoyé à la découverte et à la prise de possession de la future Louisiane, et l'autre, lieutenant de La Salle, qui entrevoit déjà, à l'aide des missionnaires de Québec, de se tailler un large domaine dans le sud mississipien. Heurt aussi et assez prochain entre les Jésuites, déjà établis aux Illinois, de par une lettre de Mgr de Saint-Vallier, en date de 1690, et les missionnaires de Québec, autorisés à s'établir à Tamaroa (Illinois) par une autre lettre du même évêque en date de 1698. Heurts qui rebondissent jusqu'à la cour où vont s'entrecroiser de non moindres personnages que le Père de La Chaize, confesseur du roi, Mme de Maintenon, le marquis de Denonville, de retour en France, le jeune Pontchartrain, et l'Evêque de Québec et le Séminaire des Missions Etrangères. Iberville, lié par le souvenir de son père aux Jésuites, préférerait un de ces Pères pour l'accomplissement de sa mission. Et ce Père, il l'obtint. Chez lui pourtant le diplomate l'emporta. Il croyait le Jésuite plus apte à la connaissance des langues indiennes et au maniement des tribus. Sa politique se ramenait à deux mots : établissement, défense (29). Il voulait, comme au Canada, une colonie française formée de Canadiens libérés du service militaire et à qui l'on fournirait des épouses françaises qu'il désirait "jolies"; il voulait aussi mettre la colonie en état de défense contre l'Indien et surtout contre l'Anglais dont la puissance déjà l'inquiétait. Il voyait le rival s'insinuer dans les tribus du bas-Mississippi, y fomentant parfois la guerre entre les tribus, en tirant des captifs qu'on vendait comme esclaves. La Louisiane, il la voulait assez forte pour détruire les établissements de Virginie, du Maryland et de Pennsylvanie (39). En cette politique Iberville assignait au missionnaire un rôle actif. Parmi les Indiens la robe noire serait l'évangélisateur. Pas de meilleur moyen de les détacher de l'Anglais, pensait Iberville, que de les convertir au catholicisme. Les gagner à la foi, c'était les gagner à la France (29). Et son plan s'élargissait. En chaque village-clé occupé par un Anglais, il souhaitait établir un missionnaire accompagné de deux Français. Ceux-ci libéreraient l'homme de Dieu de toute servitude des Indiens pour sa subsistance. En même temps de jeunes garçons se mêleraient à la tribu pour y apprendre la langue du lieu. Ainsi appuyé, le missionnaire jouerait le rôle d'un pacificateur. Iberville se flattait d'établir, entre toutes les tribus du bas-Mississippi, la "pax gallica". On le vit même, par ses discours, s'efforcer de convaincre les Chicachas. Quant aux conflits de missionnaires, le fils Le Moyne s'en souciait peu. Dans l'aire immense du bas-Mississippi, il y avait place pour

quantité d'apôtres, écrivait-il au ministre; tout au plus fallait-il ménager, entre les communautés, un équilibre d'influences, et leur fixer les limites de leurs juridictions, et par là, empêcher les querelles propres à scandaliser les sauvages. Ce plan du colonisateur aboutissait, sans doute, observe l'auteur, et comme on dirait aujourd'hui, à *politiser* le missionnaire. C'était dans les mœurs du temps. Tous, l'Evêque de Québec, les supérieurs des missionnaires, la cour de Versailles, en convenaient autant qu'Iberville: l'Anglais était l'ennemi du Français, de sa nation et de son roi; mais plus encore était-il l'ennemi de la foi catholique (40). On se rappelle comme tous ces beaux plans s'évanouirent, d'abord par la guerre de la succession d'Espagne, puis par la mort prématurée de l'auteur même de ces vastes conceptions: Pierre Le Moyne d'Iberville.

Avec la première administration de François de Bienville, les choses s'embrouillent. La colonie est trop petite pour que ne s'y éveillent de mesquines intrigues. Et l'on voit s'affronter des rivalités non doctrinales sur le rôle de l'Eglise et de l'Etat, mais des rivalités de tempéraments et de clans, entre autorité politique et missionnaires des Missions Etrangères et surtout entre ces derniers et le gouverneur. Du reste, la politique d'Iberville et sa "pax gallica" ont-elles obtenu peu de suite. A peine dans le sud du Mississipi et dans toute la côte du Golfe eût-on trouvé sept prêtres et encore, plus ou moins résidents parmi les Indiens (75).

La "Réforme à la Gasconne", c'est-à-dire le gouvernement de la Louisiane passé à La Mothe Cadillac, ne nous apprend pas grand-chose sur le sujet traité en ce livre. En résumé la Louisiane passe à un homme d'affaires, Antoine Crozat. A la fin de la guerre, les finances du roi se trouvent dans un déplorable état. Sa Majesté se décharge de la colonie sur un homme d'argent qu'on investit du monopole du commerce. Crozat ne conçoit naturellement les missions et la distribution des missionnaires que de son point de vue de grand commerçant. La Mothe Cadillac qui arrive de Détroit, ne les conçoit quant à lui, qu'avec une foi dont l'on ne sait ce qu'elle est, quoiqu'enrobée de sentences bibliques. Nouvelle période où l'on apprend encore très peu sur les relations de l'Eglise et de l'Etat parce qu'elles se résument à peu de chose. Le lecteur s'instruit plutôt sur l'état de la colonie tombée dans une malheureuse dégradation morale. Le même régime continuera, ou peu s'en faut, après la mort de Louis XIV. Nous sommes à l'avènement de la Régence et au passage de la Louisiane sous un autre régime d'hommes d'affaires: le fameux John Law et la Compagnie de l'Ouest bientôt convertie en Com-

pagnie des Indes. Ce sont encore les hommes d'affaires qui agiront en maîtres bien que Bienville soit redevenu gouverneur de la Louisiane. Quoiqu'échec financier, la période de Law n'apporta point toutefois que des malheurs à la colonie. C'est de ce temps-là qu'il en faut dater le peuplement, peuplement plutôt louche au début, mais qui s'épura graduellement pour ne laisser subsister qu'une saine et robuste population de paysans et d'artisans. Il en alla de même de la vie religieuse. Presque étrangère aux nouveaux colonisateurs, dans le parfait esprit de la Régence, cette vie obtient de se développer grâce à quelques particuliers et à quelques compagnies subsidiaires, plus avertis sur le rôle des missionnaires dans une colonie naissante. Des prêtres vinrent, parmi lesquels même des Carmes dont les missions, quoique brèves, ne laisseront point d'être profitables.

Il faudrait suivre les fluctuations de cette politique à travers d'autres chapitres pour aboutir à l'affrontement des deux pouvoirs (*The Lines Cross*), puis à la rétrospective (*The Fleur-de-Lis and the Cross*). Affrontement, collaboration ou conflits au sujet de la publication à l'Eglise des pièces officielles, des registres de l'Etat civil ou sacramentel, des questions de préséance à l'église, du caractère moral des immigrants, des mariages entre Blancs et femmes indiennes. S'il nous faut résumer l'époque abordée par l'auteur, retenons que les querelles doctrinales n'ont guère divisé l'Eglise et l'Etat. L'Eglise louisianaise nous apparaît plutôt dominée par l'autorité politique, privée d'évêque par crainte de son absolutisme, beaucoup moins puissante qu'au Canada et d'une moindre ferveur. Ne négligeons pas pour tout cela le mérite de l'historien. Pour l'époque qui va de la période de Pierre Le Moyne d'Iberville jusqu'à 1732, on aura lu et avec grand intérêt, encore plus qu'une revue des rapports de l'Etat et de l'Eglise, une véritable histoire de la Louisiane. Histoire dont on pourra contester certains points, mais combien documentée.

LIONEL GROULX, ptre